

## Déclaration du Burundi à la 58ème Session de la Commission Population et Développement

---

1. Madame la Présidente, à l'entame de mon propos, permettez-moi d'abord de vous féliciter de votre brillante élection à la tête de cette 58<sup>ème</sup> Session de notre Commission Population et Développement. Je félicite également les membres du Bureau.
2. Madame la Présidente, ma délégation se réjouit de participer à cette 58<sup>e</sup> session qui aborde un enjeu majeur pour nos sociétés, à savoir « assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous, à tout âge ». Ce thème constitue à lui tout seul, une occasion supplémentaire, pour nous Etats membres, de nous rappeler que la santé est un droit de l'homme comme les autres, et une pièce maîtresse du développement durable. La République du Burundi adhère à cette approche de la santé comme un droit de tout être humain, sans distinction, de jouir du meilleur état de santé possible aussi bien du point de vue physique que du point de vue mentale.
3. C'est pour cela que dans sa marche vers la réalisation de sa Vision d'un Burundi émergent en 2040 et Pays développé en 2060, le Gouvernement du Burundi a placé la santé au cœur de son Plan National de Développement révisé 2018-2027. En effet, à l'instar d'autres pays en développement, le Burundi n'échappe pas aux défis liés entre autres à l'insuffisance des infrastructures sanitaires, au manque de ressources humaines qualifiées, aux inégalités dans l'accès aux soins de santé, etc.
4. A cet égard, la couverture sanitaire universelle constitue l'une des priorités du Gouvernement en matière de santé. Elle est considérée comme une des conditions de base pour atteindre les Objectifs de développement durable, liés non seulement à la santé et au bien-être,

mais aussi à la garantie d'un accès à une éducation de qualité, à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles burundaises. Ainsi, au Burundi, la couverture sanitaire universelle est à 64.4% mais nécessite d'être améliorée.

5. Le Burundi a également élargi la couverture vaccinale et intensifié les campagnes de sensibilisation communautaire, contribuant ainsi à la réduction de la mortalité évitable. En outre, la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et du Plan Stratégique National de Lutte contre le VIH/Sida témoigne de notre engagement à garantir l'accès équitable aux services de santé. Des initiatives communautaires, comme les mutuelles de santé communautaires, ont été renforcées afin de favoriser une protection sociale inclusive.
6. La gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les accouchements initiée depuis 2005 a permis une nette amélioration de la santé maternelle et infantile. Soulignons cependant que malgré tous ces efforts, le ratio de mortalité maternelle reste encore élevé. En 2017, on comptait 334 décès pour 100 000 naissances vivantes. En revanche, d'importantes réductions de la mortalité infantile ont été enregistrées, soit 47 décès infantiles sur 1000 naissances vivantes.
7. **Concernant l'accès universel aux soins et services de santé sexuelle et reproductive** au Burundi, les besoins non satisfaits sont évalués à 29,8% en 2024 et le taux de prévalence contraceptive est de 33,6%. Notre pays s'est engagé à élargir l'accès et l'utilisation des méthodes contraceptives, améliorer les contributions financières y compris celles des partenaires au développement et assurer une meilleure intégration des soins et services de santé sexuelle et reproductive. Le

gouvernement du Burundi remercie le FUNUAP pour ses appuis multiformes dans ces programmes.

Madame la Présidente,

8. Dans le domaine du bien-être global, le Gouvernement s'investit dans la promotion de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'éducation sanitaire et à l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales.

Ces efforts sont menés dans un esprit d'équité et de durabilité, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables et les zones à besoins spécifiques.

Nous restons convaincus que la santé ne se limite pas aux soins curatifs. Elle repose également sur une nutrition adéquate, un environnement sain et des conditions de vie dignes. Le Burundi s'est ainsi engagé à renforcer ses politiques multisectorielles pour améliorer les déterminants sociaux de la santé et du bien-être.